

pla de gestió

i desenvolupament del Parc Agrari del Baix Llobregat



Plan de gestión y desarrollo del Parc Agrari del Baix Llobregat



The Management and Development Plan of the Parc Agrari del Baix Llobregat



Le Plan de Gestion et de Développement del Parc Agrari del Baix Llobregat



Il Piano di Gestione e Sviluppo del Parc Agrari del Baix Llobregat

pla de gestió

i desenvolupament del Parc Agrari del Baix Llobregat



	PLAN DE GESTIÓN Y DESARROLLO DEL PARC AGRARI DEL BAIX LLOBREGAT	5
	THE MANAGEMENT AND DEVELOPMENT PLAN OF EL PARC AGRARI DEL BAIX LLOBREGAT	27
	LE PLA DE GESTIÓ I DESENVOLUPAMENT DEL PARC AGRARI DEL BAIX LLOBREGAT	49
	IL PIANO DI GESTIONE E SVILUPPO DEL PARCO AGRARIO DEL BAIX LLOBREGAT	71

Edita: CONSORCI PARC AGRARI DEL BAIX LLOBREGAT
Parc Torreblanca, Ctra. N-340 - 08980 Sant Feliu de Llobregat
Tel. 93 685 24 00 - Fax 93 685 18 68 - e-mail: parcagrari@diba.es

Producció: Edicions La Terra S.L. Av. Francesc Cambó, 14, 3r. B - 08003 Barcelona
Tel. 93 268 0900 - Fax 93 268 48 93 - e-mail: ed.laterra@agronet.org

Impressió: Alzamora

Maqueta: Carnero & García

Dipòsit Legal: B-5416-04

ISBN: 84-933586-2-2

PRESENTACIÓN

Cuando empezaba a perfilarse lo que iba a ser el Parc Agrari del Baix Llobregat, este se planteó de entrada como un instrumento para el mantenimiento del espacio agrario, desarrollando al tiempo la actividad económica que le es propia y mejorando la calidad ambiental. De esta forma, el espacio agrario iba a actuar como elemento equilibrador desde los puntos de vista ambiental, económico y territorial.

Se consideró asimismo que el modelo de parque agrario tenía que ser el resultado de las propuestas y las aportaciones de los agentes sociales y económicos y de las administraciones públicas que intervienen en el territorio agrario del delta y del valle bajo del Llobregat. Las experiencias puestas en marcha en otros lugares constituían una referencia, pero estaba claro que había que realizar el proyecto a la medida de nuestra realidad agraria periurbana.

El Pla Gestió i Desenvolupament es un documento que puede responder a la pregunta sobre qué funciones debe desempeñar el Parc Agrari. Por este motivo es una contribución importante para configurar el modelo de parque. Se empezó a redactar en el marco del programa LIFE, que estudiaba cómo tenía que ser y cuál era la viabilidad de un Parc Agrari en el Baix Llobregat.

Con su redacción provisional, el Pla de Gestió i Desenvolupament sirvió como referencia para la actuación del Consorci del Parc Agrari y, algo muy importante, se puso a prueba. Su redacción provisional fue objeto de una amplia consulta con el sector agrario, administraciones y entidades sociales y científicas. El resultado de la experiencia de la aplicación y el resultado de la consulta permitieron la redacción y la aprobación definitiva, en 2002, del Pla de Gestió i Desenvolupament que tiene el lector en sus manos.

Mientras se producía esto, se redactó e inició el proceso de aprobación del Pla Especial del Parc Agrari. Dicho Pla Especial es otra herramienta que sirve para concretar, en este caso urbanísticamente, el modelo de parque.

El Pla de Gestió i Desenvolupament indica los ámbitos de actuación, y lo hace desde la realidad del momento de su aprobación. Con el tiempo, las transformaciones en el territorio y en la actividad agraria del Parc, así como la formulación de nuevas propuestas, motivarán una actualización del Pla. Pero hoy por hoy, éste es el que marca la pauta de las actuaciones para el desarrollo de la actividad agraria, la mejora de las condiciones ambientales y la potenciación de los valores de este territorio. Una tarea necesaria para revalorizar el espacio agrario del Parc en el conjunto del territorio y en la percepción que de él tiene nuestra sociedad.

Rosa Boladeras i Serraviñals

Presidenta del Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat

PRESENTATION

When the plans for the *Parc Agrari del Baix Llobregat* (Baix Llobregat Agricultural Park) began to take shape, the idea was, from the very beginning, to make it a tool for the maintenance of the district's agricultural space, developing the economic activity inherent in it and, at the same time, improving environmental quality. In this way, the agricultural space would act as a balancing factor from an environmental, economic and territorial perspective.

It was also felt that the Agricultural Park's model had to be the result of the proposals and contributions of social and economic players and of the authorities involved in the agricultural lands of the Llobregat river's delta and lower valley. The experience of projects in other places provided a useful point of reference, but it was clear that the project would have to be carried out in a way that would be tailor-made for our periurban agricultural situation.

The Management and Development Plan is a document which may provide a response to the question "what role should the Agricultural Park play?". It is thus an important contribution to the job of configuring the Park's model. Work on drawing it up began within the framework of the LIFE Programme, which studied how an Agricultural Park in the Baix Llobregat should be and whether it would be viable.

In draft form, the Management and Development Plan was used as a point of reference for the actions of the Agricultural Park's Consortium and, importantly, it was put to the test. The draft was subject to wide-ranging consultation in the agricultural industry and with authorities and social and scientific organisations. The result of the experiences of implementing it and of the consultation process led, in 2002, to the definitive wording and approval of the Management and Development Plan readers have in their hands today.

Whilst this was occurring, the Agricultural Park's Special Plan was drawn up and its approval process commenced. This Special Plan is another tool which will lead, this time from a planning viewpoint, to specifying the Park's model.

The Management and Development Plan indicates the Park's scope of action and does so from the perspective of the situation at the time of its approval. Over the course of time, changes in the Park's landscape and agricultural activities, as well as the formulation of new proposals, will lead to an updating of the Plan. But, for now, the Plan will set the framework for work on developing agricultural activities, improving environmental conditions and boosting the values of the area. This is a vital task in the job of enhancing the Park's agricultural lands and the perception held of it in our society.

Rosa Boladeras i Serraviñals

President of the *Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat*

PRÉSENTATION

Alors que commençait à se profiler ce qui allait être le Parc Agrari del Baix Llobregat, c'est d'emblée qu'on le considéra comme un instrument capable de conserver l'espace agraire, tout en développant l'activité économique qui lui est propre et en améliorant la qualité de l'environnement. L'espace agraire agirait donc comme élément équilibrant du point de vue de l'environnement, du point de vue économique et territorial.

On considère également que le modèle du Parc Agrari devait être le résultat des propositions et des apports des agents sociaux et économiques ainsi que des administrations publiques qui interviennent sur le territoire agraire du delta et de la basse vallée du Llobregat. Les expériences qui eurent lieu ailleurs sont une référence, mais il était bien clair qu'il fallait réaliser le projet à la mesure de notre réalité agraire périurbaine.

Le Pla de Gestió i Desenvolupament est un document qui peut répondre à la question quel est le rôle du Parc Agrari. C'est pour cela qu'une contribution est très importante pour la configuration du modèle du Parc. Le Pla fut d'abord rédigé dans le cadre du programme LIFE, qui étudiait comment il devait être et quelle serait la viabilité d'un Parc Agrari au Baix Llobregat.

Grâce à sa rédaction provisoire, le Pla de gestió i Desenvolupament servit de référence pour l'action du Consorci del Parc Agrari et chose très importante, il fut mis à l'essai. La rédaction provisoire fut l'objet d'une large consultation dans le secteur agraire, dans les administrations et les entités sociales et scientifiques. Le résultat de l'expérience de l'application et le résultat de la consultation vont permettre la rédaction et l'approbation définitive en 2002 du Pla de gestió i Desenvolupament que vous avez dans les mains.

Pendant ce temps-là, on rédigea et on mit en voie d'approbation le Pla Especial du Parc Agrari. Le Pla Especial est un autre outil de travail servant à concrétiser, dans ce cas précis de manière urbanistique, le modèle du Parc.

Le Pla de Gestió i Desenvolupament délimite les cadres d'actions et il le fait à partir de la réalité du moment de son approbation. Avec le temps, les transformations dans le territoire et dans l'activité agraire du Parc, ainsi que la formulation de nouvelles propositions, motiveront la mise en action du Pla. Mais, maintenant, c'est bien lui qui marque l'ordre des actions pour le développement de l'activité agraire, l'amélioration des conditions de l'environnement et la stimulation des valeurs de ce territoire. Une tâche nécessaire pour revaloriser l'espace agraire du Parc dans l'ensemble du territoire et dans la perception qu'en a notre société.

Rosa Boladeras i Serraviñals

Présidente du Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat

PRESENTAZIONE

Sin dalle prime mosse, quando cominciava appena a delinearsi ciò che doveva essere il Parco Agrario del Baix Llobregat, il progetto fu concepito come uno strumento volto a conservare lo spazio agrario, sviluppando al tempo stesso l'attività economica che gli è propria e migliorando la qualità ambientale. In questo modo, lo spazio agrario avrebbe agito come elemento di equilibrio dal punto di vista ambientale, economico e territoriale.

Fu anche stabilito che il modello di Parco Agrario dovesse essere il risultato delle proposte e dei contributi provenienti dalle diverse parti sociali ed economiche e dalle amministrazioni pubbliche presenti sul territorio agrario del delta e della bassa valle del Llobregat. Le esperienze già avviate in altri luoghi costituivano un punto di riferimento, ma era chiaro che bisognava realizzare il progetto a misura della nostra realtà agraria periurbana.

Il Piano di Gestione e Sviluppo è un documento che può rispondere alla domanda su quali sono le funzioni del Parco Agrario. È quindi un contributo importante per delineare il modello di Parco. L'elaborazione del Piano prende le mosse nell'ambito del programma LIFE, che studiava come doveva essere e qual era l'attuabilità di un Parco Agrario nella zona del Baix Llobregat.

Nella sua redazione provvisoria, il Piano di Gestione e Sviluppo è servito come punto di riferimento per l'operato del Consorzio del Parco Agrario e, cosa molto importante, è stato messo a prova. Il testo provvisorio è stato oggetto di un'ampia consultazione con il settore agrario, con le amministrazioni e con gli organismi sociali e scientifici. Il risultato dell'esperienza dell'applicazione del piano e il risultato di questo confronto hanno reso possibile la stesura e approvazione definitiva nel 2002 del Piano di Gestione e Sviluppo che avete ora in mano.

Nel frattempo veniva redatto il Piano Speciale del Parco Agrario e avviato il processo per la sua approvazione. Il Piano Speciale è un altro strumento volto a concretizzare il modello di Parco, in questo caso dal punto di vista urbanistico.

Il Piano di Gestione e Sviluppo indica gli ambiti di intervento e lo fa partendo dalla realtà del momento in cui è stato approvato. Con l'andare del tempo, le trasformazioni nel territorio e dell'attività agraria del Parco e la formulazione di nuove proposte saranno motivo di aggiornamento del Piano. Ma per il momento il piano attuale assolve il compito di definire gli interventi per lo sviluppo dell'attività agraria, per il miglioramento delle condizioni ambientali e per il potenziamento dei valori del territorio. Un compito necessario per rivalorizzare lo spazio agrario del Parco nel complesso del territorio e nella percezione che ne ha la nostra società.

Rosa Boladeras i Serraviñals

Presidente del Consorzio del Parco Agrario del Baix Llobregat



**LE PLA DE GESTION ET DÉVELOPPEMENT
DU PARC AGRARI DEL BAIX LLOBREGAT**

INDEX

1	INTRODUCTION	53
	1.1 Antécédents.....	53
	1.2 Le programme LIFE de l'UE	54
	1.3 Processus de consolidation du Parc Agrari	55
2	PLAN DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT (PDG)	57
	2.1 Le plan	57
	2.2 La gestion et le développement.....	57
	2.3 Le but.....	58
3	LA STRUCTURE DU DOCUMENT	60
4	OBJECTIF GÉNÉRAL ET LIGNES STRATÉGIQUES	61
5	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET MESURES	63



1. INTRODUCTION

Depuis des années, le territoire agricole du delta et la vallée du Baix Llobregat a subi un processus de détérioration qui se manifeste à divers degrés selon l'endroit. Provoqué par l'intrusion, dans l'espace agricole d'activités qui lui sont étrangères, d'infrastructures variées qui le morcellent, de décharges, d'installations d'apparence précaire, de contamination des eaux superficielles et aquifères, etc. ce processus affecte directement les fonctions que réalise l'espace agricole dans l'ensemble du territoire et se manifeste de manière évidente en ce qui concerne la qualité de l'environnement et l'abandon de l'activité agricole en tant qu'activité professionnelle.

L'agriculture du delta et de la basse vallée est une agriculture périurbaine, c'est à dire celle qui est conditionnée par un environnement urbain exerçant sur cette dernière des influences négatives répercutant sur sa viabilité économique, même si en même temps elle lui offre certaines possibilités. Car ces influences péri-urbaines agissent comme principaux responsables de dégradation de l'environnement dans le territoire.

Le Baix Llobregat, cependant est une des régions possédant une des agricultures les plus productives de Catalogne, bien que la capacité productive de fruits et légumes d'autres régions de l'état espagnol, la concurrence d'autres pays et l'internationalisation du marché aient une incidence importante sur la rentabilité des entreprises agricoles de la région qui présentent, comme on l'a dit, des limitations certaines. Ce cadre compétitif exige une modernisation des exploitations et l'ouverture de nouveaux réseaux de commercialisation qui permettraient d'apporter sur le marché des produits de qualité, répondant ainsi aux nouvelles exigences. Car il s'agit de pouvoir profiter au maximum également de la situation, créée par sa situation elle-même qui la place dans un milieu extrêmement peuplé, telle que l'aire métropolitaine de Barcelone.

L'exécution des infrastructures prévues dans le Pla del Delta produit de nouveaux effets sur l'espace agricole, avec des répercussions directes sur les entreprises agricoles elles-mêmes et d'autres moins directes, telle que l'occupation des terrains agricoles, produisant un effet diffus sur l'ensemble du territoire et les exploitations agricoles, d'où le besoin de limiter ces effets.

Les effets, ajoutés à la situation actuelle que ce genre d'activités peut produire sur l'activité agricole à court et à moyen terme, nous obligent à proposer un modèle de futur pour l'espace agricole qui doit être également un nouveau modèle de futur du territoire, des municipalités du delta et de la basse vallée.

L'espace agricole mène à bien des fonctions positives en ce qui concerne l'environnement (poumon vert, équilibre territorial, générateur de paysage, etc.), l'économie (il est occupé par des exploitations agricoles qui développent une activité économique) et le social (tel que des postes de travail pour beaucoup de paysans, des espaces culturels et de loisirs des habitants dans les zones naturalisées)

La conservation de l'espace agricole ne peut se réaliser sans une agriculture économiquement viable, et celle-ci n'est possible que grâce à l'activité des paysans qui, soit à plein temps, soit à temps partiel, dans des conditions stables et avec des perspectives de futur, puissent obtenir en outre des revenus adéquats.

1.1 Antécédents

L'idée et les premières réflexions systématiques sur la création d'un parc agricole dans la vallée du Llobregat remonte de loin. C'est ainsi qu'en 1994, le Patronat de Promoció Agrícola del Consell Comarcal del Baix Llobregat élaborera un document " *Le futur de l'agriculture du delta et de la basse vallée du Llobregat dans le cadre du Pla infrastructures et de l'environnement. Proposition du Llobregat* " où on considérait le besoin de trouver un nouvel instrument qui permette de trouver une solution aux problèmes de l'espace agricole que le cadre actuel était incapable de résoudre.

Depuis des années, l'Unió de Pagesos del Baix Llobregat, en tant qu'organisation professionnelle agricole, a situé le problème périurbain au centre de son action syndicale, revendiquant une solution aux problèmes existants qui, s'ils persistent hypothèquent gravement le futur de l'agriculture.

1. INTRODUCTION

Le Pla estratègic del Baix Llobregat, lors de sa deuxième phase d'élaboration en 1995 proposait également de " *garantir la stabilité des zones agricoles ainsi que leurs conditions de viabilité* " manifestant que " *les parcs agricoles se présentaient comme un cadre pour le développement de cette politique, donnant ainsi une grande importance au projet du Parc Agrari del Llobregat* "

Le Parc Agrari est une figure et un modèle de gestion du territoire innovateur prévu pour résoudre le problème posé par chaque cas précis, sans qu'il existe un modèle préétabli. On trouve en Europe différents modèles de gestion de l'espace agricole périurbain (Milan, Aubagne, Grenoble, etc.) ayant des caractéristiques adaptées aux objectifs de chaque endroit.

Le concept de " parc " est chaque fois plus employé pour identifier un espace de qualité ayant une gestion spécifique. C'est ainsi que l'on peut trouver des zones industrielles appelées " parc technologique ", " parc d'activités économiques " ou " parc d'activités d'entreprises ". Il existe également de grandes surfaces commerciales appelées " parc commercial ", un exemple parmi d'autres, tous bien loin de l'image du jardin public que pourrait évoquer initialement le mot " parc "

Par ailleurs, dans le milieu des années quatre-vingt-dix, bien avant les politiques d'environnement et de planification menées à bien par le reste des administrations, et le genre de développement territorial métropolitain qui se produisait à ce moment-là et à partir des expériences de l'action concrète de planification et de gestion des espaces naturels que cette institution appliquait depuis plus de vingt ans, La Diputació de Barcelona lançait une nouvelle proposition pour la gestion du système des espaces libres de la région métropolitaine de Barcelone : le projet de l'Anella Verda, où l'espace agricole du delta et de la basse vallée du Llobregat devait jouer un rôle fondamental en tant que maillon important.

Simultanément, la Diputació de Barcelona entamait un programme de gestion des espaces protégés, favorisant l'aspect innovateur de la gestion : le Consorci, mettant en évidence l'importance du rôle du monde local et des entités socioéconomiques en ce qui concerne la protection et la gestion de ces espaces.

La forme finale du projet de l'Anella Verda impliqua la protection d'un ensemble de plus de 15 000 hectares autour de l'aire métropolitaine, avec les parcs naturels -ou d'autres espaces analogues- tels que des noyaux ou des nœuds de la Xarxa de Parcs de la Diputació de Barcelona, complétés et réunis par des espaces de connexion et de transition qui donne un sens à l'ensemble du système.

Avec tous ces antécédents, au début de l'année 1996, la Diputació de Barcelona chargea l'Unió de Pagesos de la rédaction d'une étude sur l' " *Implantation d'un Parc Agrari dans la région du Baix Llobregat*, afin d'établir un cadre conceptuel qui définisse le but et les caractéristiques générales d'un parc agricole pour la basse vallée et le delta du Llobregat. On pouvait de cette manière disposer d'un point de références concrètes sur le territoire agricole, ses problèmes et les possibilités d'y remédier.

1.2 Le programme LIFE de l'UE

Pendant le printemps 1996, coïncidant avec l'ouverture des délais pour la présentation de projets pour le programme LIFE de l'Union Européenne, qui avait comme projet prioritaire la rédaction de ceux qui amélioreraient les conditions d'environnement des territoires côtiers, on assiste alors à la réunion des volontés de la Diputació de Barcelona, du Consell Comarcal del Baix Llobregat et de l'Unió de Pagesos pour trouver une nouvelle formule servant à la promotion de l'espace agricole du delta et de la basse vallée du Llobregat.

C'est pour cela que les dites entités présentèrent un projet au programme LIFE intitulé " *Élaboration de propositions techniques et normatives et réalisation des actions pilotes pour la conservation, l'amélioration et la promotion économique de la zone agricole périurbaine de la région métropolitaine de Barcelone. Projet du Parc Agricola du Baix Llobregat* " .

1. INTRODUCTION

En décembre 1996, l'Union Européenne communiqua officiellement l'acceptation du projet avec un délai d'exécution de deux ans à partir de septembre 1996 jusqu'en septembre 1998, qui consistait principalement à la rédaction du projet du Parc Agrari del Baix Llobregat et l'exécution des actions pilotes dans certains endroits du territoire qui devaient avoir un caractère démonstratif, servant d'exemple pour d'autres zones de l'Union Européenne ayant des problèmes similaires.

Outre le programme LIFE, on crut bon de mener à bien la mise en marche d'un ample processus qui consoliderait et développerait l'espace de la basse vallée et du delta du Llobregat, essayant tout particulièrement ce que le Pla General Metropolità de Barcelona, approuvé en 1976, dénommait sous le qualificatif urbanistique de "sol rustique ayant une valeur agricole protégée" (zone 24).

C'est ainsi qu'en 1997, on chargea différents professionnels et spécialistes de réaliser onze travaux dans le secteur et La Càtedra de dret Administratiu de la Universitat de Barcelona d'une étude sur la "Viabilitat legal de la proposició de la creació d'un Parc Agrari del Baix Llobregat" ainsi que le Departament d'Urbanisme i Ordenació del Territori de la Universitat Politècnica de Catalunya de la rédaction du plan spécial

1.3 Processus de consolidation du Parc Agrari

Aussi bien lors des études préalables d mise en marche du parc que dans les sectoriels on mit tout particulièrement en relief le fait que le Parc Agrari del Baix Llobregat devait être **caractérisé par la gestion, cherchant à obtenir des exploitations viables dans le cadre d'une agriculture qui reste intégrée dans le territoire et dans l'environnement naturel ainsi qu'à favoriser un usage social soumis aux espaces agraires et naturels.**

Finalement, à la fin de tout ce processus, en juin 1998 se constitua le Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat, intégré au début par la Diputació de Barcelona, le Consell Comarcal del Baix Llobregat et l'Unió de Pagesos, auquel se joindront ensuite les Mairies de Castelldefels, Gavà, Viladecans, el Prat de Llobregat, Santa Coloma de Cervelló, Sant Joan Despí, Sant Feliu de Llobregat, Molins de Rei, Sant Vicenç dels Horts, Pallejà et el Papiol.

Pendant cette année-là on rédigea également le Pla de Gestió i Desenvolupament, le résultat documenté de longs débats entre les promoteurs associés du Parc Agrari del Baix Llobregat (Diputació de Barcelona, Consell Comarcal del Baix Llobregat et Unió de Pagesos) dont on fit une édition comprenant la proposition provisoire de document largement divulguée, moyennant un envoi à tous les secteurs impliqués dans le parc agricole : paysans, techniciens et politiques.

Cette proposition provisoire fut estimée par l'entreprise EURUP, S.L. de janvier à mars 1999, par des professionnels du Col·legi de Doctors i Llicenciats en Sciences Polítiques i Sociològiques de Catalunya, à partir d'un modèle d'enquêtes aux professionnels agricoles et aux titulaires d'exploitations agraires du Parc Agrari.

Le Consell Plenari del Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat, réuni le 5 juin 2002, approuve définitivement ce plan, n'y introduisant que de petites modifications comme résultat de l'expérience acquises pendant ces dernières années de gestion effective et des apports faits par les différents collectifs consultés.

La Diputació de Barcelona, réunie en session plénière et sur la proposition du Ple del Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat, approuva le 4 mars 1999, l'Avanç de Pla Especial del Parc Agrari del Baix Llobregat et commença ensuite la rédaction de la documentation écrite et graphique nécessaire aux démarches de l'approbation initiale du Pla Especial, ayant comme référent les études sectorielles, la documentation de l'Avanç del Pla Especial et le Pla de Gestió i Desenvolupament.

Le Consell Plenari del Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat, réuni le 15 juillet 2002, donna son accord au document du Pla Especial de Protecció i Millora del Parc Agrari del Baix Llobregat et proposait au Consell Comarcal del Baix Llobregat, en tant qu'Administration compétente, de commencer les démarches pour son approbation. Le Ple del Consell Comarcal décidait l'approbation du Pla Especial le jour même.



1. INTRODUCTION

Une fois passée la période des allégations et les modifications pertinentes réalisées, le Ple del Consell Comarcal, réuni le 17 février 2003, donnait son accord au nouveau document de plan spécial afin de procéder à son approbation provisoire et de commencer les démarches nécessaires à son approbation définitive.

La figure de " parc agrari " est une proposition d'action sur le terrain agraire qui démontre la volonté de préserver les valeurs territoriales et de favoriser les fonctions qui lui sont propres. Il s'agit d'une figure orientée principalement vers la gestion d'un territoire agraire grâce à trois instruments fondamentaux qui garantissent la stabilité territoriale, favorisent le développement et permettent la dynamisation.

En ce qui concerne le Parc Agrari del Baix Llobregat, ces instruments sont :

- 1.** L'entité de gestion qui, doté d'initiative, de ressources humaines et économiques ainsi que de compétences, permet le développement économique des exploitations agraires et de leur entretien, non sans oublier l'amélioration de la qualité de l'environnement du Parc Agrari, en partant de la gestion intégrale de l'espace agraire (art. 4 des statuts), qui se concrétise dans l'étude d'exécution par quatre domaines généraux : la production, la commercialisation, les ressources et le milieu qui sont dans les articles 4 (but) et 6 (fonctions) des statuts du Consorci del Parc Agrari.
- 2.** Le plan spécial qui, en tant que figure urbanistique, délimite le territoire du Parc Agrari, règle son utilisation et définit ses infrastructures générales.
- 3.** Le plan de gestion et de développement qui établit les lignes stratégiques, les buts spécifiques et les mesures d'action pour les différents domaines de gestion de l'entité, se basant sur l'objectif général du parc et l'accord entre les membres de l'entité

2. PLAN DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT (PDG)

2.1 Le plan

Les statuts du Consorci établissent une de ses fonctions (art.6.1), celle de rédiger des plans. En outre, une des compétences du Consell Plenari (art.10.f) consiste à approuver la proposition annuelle du Pla de Gestió.

Il est clair que le Pla de Gestió prévu par les statuts fait principalement référence à un plan où on prévoit les actions d'exécution immédiate, mais qu'il est important d'élaborer un plan qui définisse un cadre d'action qui soit mis en vigueur à moyen et à long terme (le Pla de Gestió i Desenvolupament)

D'autre part, le plan spécial devra définir un programme d'action qui, une fois approuvé avec le plan en question, implique les Administrations quant à leur budgets et leur permet ainsi de réaliser *le programme*. Une chose bien distincte est le Pla de Gestió i Desenvolupament.

Le Pla de Gestió i Desenvolupament (PGD), élaboré au départ dans le cadre du programme LIFE, est un accord institutionnel entre les agents impliqués dans le Consorci del Parc et veut définir le cadre général d'action d'où il s'agira de déterminer des mesures concrètes.

Un plan est un document qui établit un lieu d'action et les déterminations nécessaires pour assurer la réalisation, dans le cadre établi, des objectifs qu'il a prédéterminés.

Le Pla Especial (PE) et le Pla de Gestió i Desenvolupament (PGD) se déroulent sur le même lieu : le Parc Agrari, malgré certaines différences de caractéristiques sur les bases de l'objectif qu'ils ont définies et leur cadre de concurrence. Le Pla Especial possède des objectifs urbanistiques et territoriaux, et ses propositions sont " indicatives " mais deviennent " des normes " exclusivement dans le cadre de ce qui aura été décidé par les membres.

En fait, le Pla Especial présenté pour son approbation définitive doit être développé, dans le cadre définitif du document lui-même, dans la rédaction de six ans maximum, d'un total de six documents de Plans Rectors de Desenvolupament (PRD) qui font référence à la production agricole, les chemins, les ressources hydriques, les mœurs, les usages périurbains ainsi que l'amélioration de l'environnement et du paysage. Ces PRD prétendent ainsi ouvrir un débat sur la manière d'organiser le Parc et de favoriser la consolidation des exploitations agricoles, à partir de ce que la gestion du Consorci a mené à bien, en suivant les directives du PGD en vigueur. Du résultat des PRD doit naître, selon les besoins, une modification urbanistique spéciale postérieure (actuellement il s'agit principalement de délimitation), en l'adaptant aux nouveaux besoins qui auront été accordés, ainsi qu'un nouveau Pla de gestió i Desenvolupament qui comprendra tout ce qui concerne la gestion.

2.2 La gestion et le développement

Gestion signifie prendre une décision et vouloir la réalisation de certains objectifs. La gestion suppose de prendre des mesures pour développer, établir des responsabilités et des procédés et également de compter sur des ressources.

Développer signifie activer quelque chose de latent, favoriser la naissance ou la croissance.

La gestion du parc doit tendre à conserver certaines de ces valeurs, par une attitude positive, imaginative et créatrice et par conséquent activer les fonctions du parc agricole. Les valeurs doivent être alors protégées et les fonctions développées. Car ce sont les fonctions économiques qui s'y développent qui ont une importance fondamentale dans un parc agricole (sans en omettre aucune), sans oublier, bien entendu d'améliorer dans la mesure du possible leurs valeurs productives, écologiques et culturelles.

2. PLAN DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT (PDG)

Le Pla de Gestió i Desenvolupament est en réalité l'établissement de certaines mesures de réalisation, de certains objectifs pour activer et dynamiser le Parc Agrari del Baix Llobregat.

Le PGD n'est pas seulement un plan d'objectifs, car il s'y implique plus encore et établit les mesures qu'il pense adéquates dès la mise en marche du parc, avec un critère très large de temporalité. C'est un plan qui se compromet à " faire la gestion " et à " développer ".

Le PGD est également un plan sectoriel, puisqu'il agit dans un secteur de production déterminée (le secteur agraire), bien qu'avec un critère d'intégralité, de globalité, considérant le cadre d'action dans un système agraire (agro-écosystème), c'est à dire une unité fonctionnelle (" tout est en rapport avec tout et avec son ensemble en même temps ").

Le PGD est en outre un plan stratégique, puisqu' étant " de développement " il se projette dans le futur en établissant de grandes lignes d'action qui ensuite se concrétiseront en des objectifs et des mesures spécifiques.

En définitive, nous croyons que l'on doit garder le nom de Pla de Gestió i Desenvolupament, puisque conceptuellement c'est aussi un plan sectoriel, ayant des objectifs, un plan stratégique qui permet de vouloir la mise en marche d'un parc agraire dans le Baix Llobregat.

En conséquence, le Pla de Gestió i Desenvolupament del Parc Agrari del Baix Llobregat peut être défini comme :

Un document qui recueille l'accord institutionnel pris entre les agents impliqués dans le Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat, concernant le besoin de mettre en marche un parc sur la base de la gestion intégrale de l'espace agraire et qui exprime formellement, grâce à un objectif général, des lignes stratégiques qu'il faudra développer à moyen et long terme, ainsi que des objectifs spécifiques qui concrétisent la volonté d'exécuter des mesures que l'on considère importantes pour le développement du Parc.

2.3 Le but

Le Pla de Gestió i Desenvolupament del Parc Agrari del Baix Llobregat a pour but principal de consolider l'espace agraire et de rendre possible l'amélioration des rentes des entreprises agraires moyennant une meilleure efficacité des infrastructures et des services généraux, l'essor des systèmes de production et de la commercialisation en accord avec les besoins du marché et en définitive de moderniser les exploitations agraires afin qu'elles puissent atteindre leur viabilité en tant qu'entreprises.

Cette action doit être menée à bien grâce à trois perspectives :

- en harmonie avec le milieu naturel et ouverte à la connaissance de ce dernier.
- Sous le critères de " partenariat ", c'est à dire que le Consorci del Parc Agrari agit dans le cadre de la dynamisation économique grâce à des accords spécifiques avec des entité et des entreprises du secteur agraire pour développer des initiatives qui impliquent un progrès dans des objectifs qui coïncident.
- En collaboration avec les Mairies- membres du Consorci-, surtout en ce qui concerne les compétences dont elles sont titulaires, comme par exemple de nombreuses infrastructures et services généraux, une discipline urbanistique, etc.

L'harmonie avec l'environnement se concrétise par la volonté de développer une agriculture qui puisse se soutenir, c'est à dire qu'elle maintienne et améliore le niveau de productivité et garantisse la persistance du système de l'environnement, social et économique. Ce maintien sera possible s'il est associé à la capacité du système agraire (agro-système) de surmonter les perturbations produites par les changements dans l'environnement de plus ou moins grande intensité et de plus ou moins longue durée (qualité des eaux, sécheresses, fléaux, qualité du terrain, inondations, etc.). Il s'agit que le développement actuel ne mette pas en danger les futures générations.



2. PLAN DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT (PDG)

L'agriculture viable doit conserver les ressources de l'eau et du terrain ; la culture des génétiques ne doit pas détériorer le milieu, elle doit être techniquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable. En résumé, il s'agit que, sans abîmer les ressources, la génération des rentes agraires soit possible et permette ainsi la viabilité de l'activité agricole.

Comme on l'a déjà dit auparavant, il existe un autre élément important, il s'agit du besoin de " partenariat ", en tant que forme de rapport de préférence avec le secteur agricole pour favoriser ensemble les projets. Cette volonté de concertation au moment de développer des projets est un facteur très important dans le Consorci del Parc, puisque celui-ci a comme objectif principal d' " établir des accords de collaboration avec d'autres entités, sans intention de profit, coïncidant essentiellement avec les objectifs du Consorci " (art.5.6), de " collaborer avec les autorités compétentes dans le cadre de l'espace agricole " (art.5.7) et de favoriser la captation, la coordination et la gestion des aides et des fonds communautaires et d'autres administrations et entités qui puissent en fournir " (art.4.8). On peut donc dire que c'est non seulement un organe exécutif d'actions, mais que c'est aussi un coordinateur et un moteur qui prend des initiatives que différents agents devront réaliser.



3. LA STRUCTURE DU DOCUMENT

Le PGD se structure sur la base d'un objectif général, de certaines lignes stratégiques et des objectifs spécifiques qui se concrétisent dans des mesures d'action. L'objectif général répond à la définition du Parc Agrari del Baix Llobregat et par conséquent, il doit être " inaltérable ". Les lignes stratégiques et les objectifs spécifiques interprètent et développent l'objectif général et sont donc durables dans le temps. Les mesures sont les réalisations concrètes qui sont sujettes à des critères de priorité en fonction du budget disponible et donc de la réalisation annuelle dans le Pla de Gestió que prévoient les statuts du Consorci.

À chaque mesure correspond une fiche, où l'on en fait la description et où l'on indique les objectifs qui aide à synthétiser la proposition et à concrétiser ce que l'on prétend faire en la proposant. Les directrices de la fiche décrivent les actions et les recommandations à observer pour atteindre les objectifs de la mesure. La réflexion sur les " conséquences du manque d'application " entraîne directement qu'elle soit prioritaire. Le fait de définir les agents impliqués et la relation de la mesure avec d'autres facilite la mise en place de stratégies d'action pour sa mise en marche. Le remplissage de fiches pour chacune des mesures en assure donc la compréhension et aide à établir des priorités et des stratégies d'action.



4. OBJECTIF GÉNÉRAL ET LIGNES STRATÉGIQUES

Le Parc Agrari del Baix Llobregat a pour objectif général :

Consolider et développer la base territoriale ainsi que faciliter la continuité de l'activité agraire en facilitant des programmes spécifiques qui permettent de préserver les valeurs et de développer les fonctions de l'espace agraire dans le cadre d'une agriculture rentable dans le territoire en harmonie avec l'environnement naturel.

Cet objectif général se manifeste par cinq *lignes stratégiques* :

1. Obtenir l'efficacité **des infrastructures et des services généraux** du territoire agraire.
2. Promouvoir des systèmes de **production et de commercialisation** qui favorisent l'accroissement des rentes des exploitations agraires.
3. Favoriser l'implantation de services et la **modernisation des exploitations agraires** afin d'améliorer leur viabilité.
4. Obtenir un espace de qualité intégré dans le territoire et en harmonie avec l'environnement naturel.
5. Consolider et faire connaître le **patrimoine naturel et culturel** du Parc Agrari sans interférences avec l'activité agraire.

Ces cinq lignes stratégiques se développent en 15 objectifs spécifiques et en 49 mesures d'actions concrètes qui rassemblent dans un certain ordre les différentes propositions présentées lors des études générales et sectorielles réalisées préalablement.



5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET MESURES



5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET MESURES

Lignes stratégiques

Objectifs spécifiques améliorer

1. OBTENIR L'EFFICACITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES GÉNÉRAUX DU TERRITOIRE AGRAIRE

- 1.1. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU RÉSEAU DES CHEMINS
- 1.2. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU RÉSEAU DE DRAINAGE
- 1.3. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX D'IRRIGATION ET L'EFFICACITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
- 1.4. GARANTIR LA SÉCURITÉ RURALE

2. PROMOUVOIR DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION QUI FAVORISENT L'ACCROISSEMENT DES RENTES DES EXPLOITATIONS AGRAIRES

- 2.1. PROMOUVOIR L'INTRODUCTION DE NOUVELLES TECHNIQUES AGRICOLES, SURTOUT CELLES QUI SONT LES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT
- 2.2. FAVORISER LA PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉLEVAGE POUR QU'ELLE DEVIENNE RENTABLE, RESPECTANT LES NORMES EN VIGUEUR
- 2.3. STIMULER LA COOPÉRATION CHEZ LES PAYSANS POUR VALORISER LES PRODUCTIONS ET AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ DE MANIÈRE COMPÉTITIVE

3. FAVORISER L'IMPLANTATION DE SERVICES ET LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRAIRES AFIN D'AMÉLIORER LEUR VIABILITÉ

- 3.1. STIMULER L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX ENTREPRISES AGRAIRES FAVORISANT PAR CONSÉQUENT L'INCORPORATION DE LEURS PRODUITS
- 3.2. PROMOUVOIR UNE NORME DE L'ESPACE AGRAIRE QUI PERMETTE LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRAIRES
- 3.3. RENFORCER L'AMÉNAGEMENT DE LA STRUCTURE ET LES DIMENSIONS DES EXPLOITATIONS AGRAIRES AUX EXIGENCES QUI PERMETTENT LEUR VIABILITÉ

4. OBTENIR UN ESPACE DE QUALITÉ INTÉGRÉ DANS LE TERRITOIRE ET EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- 4.1. AMÉLIORER LES RELATIONS ENTRE LES ZONES NATURELLES ET LES AIRES D'ACTIVITÉ AGRICOLES, ATTÉNUANT LES EFFETS DE LA FAUNE SAUVAGE
- 4.2. RÉCUPÉRER LES ZONES DÉGRADÉES ET DÉPLACER OU ÉLIMINER LES INSTALLATIONS ÉTRANGÈRES AU MILIEU AGRAIRE
- 4.3. EILLER À LA DISCIPLINE URBANISTIQUE, AU MAINTIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉALISER UNE STRICTE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT DU PARC AGRARI

5. CONSOLIDER ET FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU PARC AGRARI SANS INTERFÉRENCES AVEC L'ACTIVITÉ AGRAIRE

- 5.1. METTRE EN ORDRE ET EN CONDITION LES ESPACES ET LES ACCÈS PUBLICS DU PARC AGRARI
- 5.2. DIFFUSER LES VALEURS PRODUCTIVES, ÉCOLOGIQUES ET CULTURELLES DU PARC AGRARI

5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET MESURES

Lignes stratégiques	Objectifs spécifiques	Mesures
1. OBTENIR L'EFFICACITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES GÉNÉRAUX DU TERRITOIRE AGRAIRE	1.1. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU RÉSEAU DES CHEMINS	1.1.1. Élaborer un plan de mise en ordre des chemins qui établissent les usages et les caractéristiques en améliorant le réseau de communications vicinales du Parc Agrari
		1.1.2. Élaborer un programme d'aménagement des chemins pour les adapter aux propositions du plan de mise en ordre
		1.1.3. Élaborer un plan pluri-annuel de conservation des chemins
	1.2. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU RÉSEAU DE DRAINAGE	1.2.1. Élaborer un programme d'actions pour résoudre les déficiences du réseau de drainage du Parc Agrari
		1.2.2. Promouvoir l'élaboration d'un plan pluri-annuel d'entretien du réseau de base de drainage
		1.2.3. Promouvoir une norme pour la conservation et la fonctionnalité du réseau de base de drainage
		1.2.4. Gérer face à l'Administration hydraulique la solution des problèmes créés en dehors du cadre territorial du parc Agrari dont il est affecté
	1.3. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX D'IRRIGATION ET L'EFFICACITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION	1.3.1. Mettre en contact les systèmes Canal de la derecha Retorn EDAR de la Murtra pour garantir l'apport des eaux en cas de besoin
		1.3.2. Promouvoir la modification des apports d'eau actuels au Canal de la Infanta pour améliorer la qualité des eaux d'irrigation et de distribution
		1.3.3. Améliorer le réseau de distribution du retour des EDAR vers d'autres zones d'irrigation ayant des déficiences d'approvisionnement, favorisant l'amélioration de la qualité des eaux
		1.3.4. Appuyer les actions des communautés qui irriguent pour l'amélioration de la gestion et l'aménagement des réseaux de distribution
		1.3.5. Mettre en marche un plan de surveillance de la qualité des eaux d'irrigation
1.3.6. Gérer face à l'Administration hydraulique l'exécution des actions favorisant l'amélioration de la qualité des eaux		
1.4. GARANTIR LA SÉCURITÉ RURALE	1.4.1. Établir des mesures préventives et de sécurité contre les chapardages et les vols	
	1.4.2. Maintenir le Servei de Vigilància del Parc Agrari, en coordination avec les différents corps de sécurité et établir un plan de sécurité	



5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET MESURES

Lignes stratégiques	Objectifs spécifiques	Mesures
2. PROMOUVOIR DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION QUI FAVORISENT L'ACCROISSEMENT DES RENTES DES EXPLOITATIONS AGRAIRES	2.1. PROMOUVOIR L'INTRODUCTION DE NOUVELLES TECHNIQUES AGRICOLES, SURTOUT CELLES QUI SONT LES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT	2.1.1. Appuyer les associations de paysans pour l'extension des projets dirigés vers les pratiques d'agriculture intégrée
		2.1.2. Stimuler la rationalisation de l'engrais chimique et de l'utilisation des pesticides
		2.1.3. Concerter avec le secteur agraire, les administrations et les entités scientifiques l'élaboration et l'exécution d'un plan d'essais et de recherche dans le cadre que l'on considère prioritaire
		2.1.4. Établir un cadre de relation et de collaboration avec l'ESAB pour favoriser la formation et le transfert technologique
	2.2. FAVORISER LA PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉLEVAGE POUR QU'ELLE DEVIENNE RENTABLE, TOUT EN RESPECTANT LES NORMES EN VIGUEUR	2.2.1. Promouvoir une régulation spécifique des installations d'élevage situées dans le Parc Agrari
		2.2.2. Promouvoir la restructuration et l'amélioration professionnelle de la gestion des fermes pour qu'elles s'adaptent aux normes urbanistiques, techniques, sanitaires afin d'améliorer leur viabilité et leur adaptation à l'environnement
		2.2.3. Appuyer les propositions du plan de viabilité du poulet et du chapon du Prat et la promotion de nouvelles fermes
	2.3. STIMULER LA COOPÉRATION CHEZ LES PAYSANS POUR VALORISER LES PRODUCTIONS ET AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ DE MANIÈRE COMPÉTITIVE	2.3.1. Appuyer la création et la consolidation des groupes de paysans pour développer des programmes de commercialisation qui veillent à l'adaptation de l'offre aux conditions requises par la demande
		2.3.2. Se mettre d'accord avec les producteurs et appuyer les programmes pour le développement intégral de productions agricoles et bétailières de qualité
2.3.3. Créer et promouvoir l'identification " Producteur frais du Parc Agrari del Baix Llobregat " pour faire l'éloge et diffuser les produits du Parc Agrari		



5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET MESURES

Lignes stratégiques	Objectifs spécifiques	Mesures
3. FAVORISER L'IMPLANTATION DE SERVICES ET LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRAIRES AFIN D'AMÉLIORER LEUR VIABILITÉ	3.1. STIMULER L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX ENTREPRISES AGRAIRES FAVORISANT PAR CONSÉQUENT L'INCORPORATION DE LEURS PRODUIT	3.1.1. Mettre en marche des services communs au groupes d'agriculteurs pour la normalisation, le traitement, la conservation après la récolte et l'expédition des produits agricoles 3.1.2. Favoriser la création d'un bureau d'appui à la commercialisation pour l'observation des prix, la prospection des marchés, le marketing, etc., au service des agriculteurs et des éleveurs avec des critères d'efficacité et d'auto-financiation 3.1.3. Développer des surfaces d'équipement dans le Parc Agrari (Agropols) qui permettent la concentration des entités publiques, ainsi que des services communs au paysans (centre normalisateur de produits, garage de machines agricoles, centrale d'emballage, etc.)
	3.2. PROMOUVOIR UNE NORME DE L'ESPACE AGRAIRE QUI PERMETTE LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRAIRES	3.2.1. Stimuler l'aménagement de la norme urbanistique aux nouveaux besoins des entreprises agraires en ce qui concerne l'élaboration de structures éphémères et d'installations agraires
	3.3. RENFORCER L'AMÉNAGEMENT DE LA STRUCTURE ET LES DIMENSIONS DES EXPLOITATIONS AGRAIRES AUX EXIGENCES QUI PERMETTENT LEUR VIABILITÉ	3.3.1. Promouvoir des mécanismes de relation entre acheteurs et vendeurs, entre propriétaires et locataires de terrains agricoles afin de reconsidérer les dimensions des exploitations agricoles 3.3.2. Appuyer la concentration parcellaire d'initiative privée et essayer d'atténuer les effets des expropriations dues au passage de certaines infrastructures

5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET MESURES

Lignes stratégiques	Objectifs spécifiques	Mesures
4. OBTENIR UN ESPACE DE QUALITÉ INTÉGRÉ DANS LE TERRITOIRE ET EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT NATUREL	4.1. AMÉLIORER LES RELATION ENTRE LES ZONES NATURELLES ET LES AIRES D'ACTIVITÉ AGRICOLES, ATTÉNUANT LES EFFETS DE LA FAUNE SAUVAGE	<p>4.1.1. Veiller à ce que les RRNN du delta du Llobregat adoptent des mesures pour réduire les effets de la faune sauvage sur l'activité agricole du milieu</p> <p>4.1.2. Entrer en concertation avec la Generalitat de Catalunya pour la gestion professionnelle de la faune sauvage des surfaces non comprises dans le RRNN afin de minimiser ses effets négatifs sur l'activité agricole</p> <p>4.1.3. Favoriser dans des points stratégiques des pratiques agricoles intéressantes pour la faune sauvage, agissant de manière dissuasive quand celle-ci s'attaque aux cultures</p>
	4.2. RÉCUPÉRER LES ZONES DÉGRADÉES ET DÉPLACER OU ÉLIMINER LES INSTALLATIONS ÉTRANGÈRE AU MILIEU AGRAIRE	<p>4.2.1. Rédiger et mettre en route des plans de récupération de zones dégradées afin de rétablir leur potentiel</p> <p>4.2.2. Déterminer la situation administrative des installations étrangères au milieu agraire existantes dans le Parc Agrari et élaborer un plan de déménagement ou d'élimination</p> <p>4.2.3. Éliminer les jardins potagers familiaux illégaux et établir dans des surfaces choisies de l'espace agricole des zones destinées à cette activité</p>
	4.3. VEILLER À LA DISCIPLINE URBANISTIQUE, AU MAINTIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉALISER UNE STRICTE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT DU PARC AGRARI	<p>4.3.1. Établir des accords avec les administrations compétentes pour déterminer les mécanismes de relation avec le Consorci du Parc Agrari en ce qui concerne les infractions urbanistiques et celles ayant rapport à la sauvegarde de l'environnement, détectées par le service de surveillance</p> <p>4.3.2. Élaborer et exécuter un plan de gestion des résidus agricoles</p> <p>4.3.3. Élaborer et appliquer un plan de gestion des résidus agricoles</p> <p>4.3.4. Mettre en marche un programme de contrôle de la qualité de l'environnement du Parc Agrari, en établissant des degrés de qualité</p> <p>4.3.5. Stimuler la réhabilitation des constructions traditionnelles existantes dans le Parc Agrari</p>

5. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET MESURES

Lignes stratégiques	Objectifs spécifiques	Mesures
5. CONSOLIDER ET FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU PARC AGRARI SANS INTERFÉRENCES AVEC L'ACTIVITÉ AGRAIRE	5.1. METTRE EN ORDRE ET EN CONDITION LES ESPACES ET LES ACCÈS PUBLICS DU PARC AGRARI	5.1.1. Rédiger un plan d'aménagement des espaces publics, naturalisés ou non, qui en prévoit également les accès, sans interférence avec l'activité agricole de la zone 5.1.2. Signaliser correctement dans les chemins et les espaces publics les usages permis, les interdictions et toutes sortes d'informations utiles
	5.2. DIFFUSER LES VALEURS PRODUCTIVES, ÉCOLOGIQUES ET CULTURELLES DU PARC AGRARI	5.2.1. Élaborer le matériel multimédia, les publications, les expositions, etc., sur le parc Agrari 5.2.2. Stimuler l'élaboration des travaux de recherche et de divulgation ayant rapport à l'espace et à l'activité agraire 5.2.3. Stimuler les services ayant rapport à la divulgation de produits du Parc et de l'activité agraire 5.2.4. Créer un centre d'interprétation adapté pour des activités pédagogiques et divulgatrices pour le Parc Agrari 5.2.5. Développer des programmes pédagogiques sur l'espace et les activités agraires

